

Procès-verbal du conseil municipal du 7 AVRIL 2021

✓	M GILLON Christophe	✓	M PERRIGAULT Jacques	✓	M BIARNEIX Thomas
✓	Mme DUBOIS Ségolène	✓	Mme DARLES Bérangère	✓	M FAUCHER Dominique
✓	M VARLET Frédéric	✓	Mme DESPLAS Marie	✓	M TOUSTOU Pascal
Abs	M COLRAT Fabrice	✓	Mme CAZABAN Monique		

Ont donné procuration : M COLRAT Fabrice à M GILLON Christophe.

Secrétaire de séance : Mme DARLES Bérangère.

M. le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, le vote des taux pour la Taxe Foncière sur le Bâti et la Taxe Foncière sur le Non Bâti, parce que ce vote doit se faire avant le 15 avril

1/ Approbation des comptes rendus du 10 mars 2021 et du 24 mars 2021,

Lecture des comptes rendus en conseil.

CR 10 mars 2021 Il restait à valider le point 4 > approuvé par 11 votes pour

CR 24 mars > Des modifications doivent être apportées, il sera à approuver pour le prochain conseil municipal.

- État des lieux par un huissier pour les entrées/sorties dans les appartements en location.

Après analyse, le coût paraît trop important par rapport au montant des cautions. Nous pourrions en reparler pour des locations dont la caution est plus importante. En l'absence d'huissier, 2 membres du conseil municipal feront les états des lieux.

La commission logement rédigera un document pour préparer la sortie du locataire et lui donner les informations sur ses obligations.

Il est évoqué la possibilité qu'une espagnole ayant de l'expérience en matière de location, participe à la commission logement pour ces entrées et sorties.

- Élagage des arbres et haies pour les lignes de la fibre :

Après deux articles dans le journal, un courrier sera envoyé aux propriétaires et aux locataires des parcelles aux abords des lignes (il conviendra de vérifier qui a la responsabilité de cet entretien), pour leur rappeler qu'ils doivent s'assurer que rien ne gêne le passage du câble sur leur parcelle.

A faire, avant d'envoyer le courrier :

> Voir avec le département, ce qu'il est possible de faire pour la circulation, pendant les travaux d'élagage, pour les parcelles sises sur des zones de fort roulage.

> Voir avec le Sicoval s'ils peuvent proposer un service d'élagage/abattage aux particuliers, dans ce contexte (Bérangère)

2/ Délibération du Budget 2021.

En FONCTIONNEMENT on a prévu en DÉPENSES

110 577,82 Euros en Charges à caractère général.

39 090 Euros en Charges de personnel.

3 000 Euros Atténuations de produits.

45 000 Euros en Virement de la section investissement.

84 249,71 Euros en Autres charges de gestion courante.

9 325,66 Euros en Charges Financières.

Soit un total en FONCTIONNEMENT DÉPENSES de 291 243,20 Euros

*** En FONCTIONNEMENT on a prévu en RECETTES :**

142 229,99 Euros en excédent antérieur.
747,40 Euros en Produits des services.
68 919 Euros en Impôts et taxes.
37 733 Euros en Dotations et participations.
41 600,80 Euros en Autres produits gestion courant.
13,01 Euros en produits exceptionnels.

Soit un total en FONCTIONNEMENT RECETTES de 291 243,20 Euros

*** En INVESTISSEMENT on a prévu en DÉPENSES :**

35 211,96 Euros en déficit antérieur.
532 Euros en dotations fonds divers réserves.
28 249,98 Euros Remboursement d'emprunt.
16 218,02 Euros en Immobilisations corporelles.

Soit un total en INVESTISSEMENT DÉPENSES de 80 211,96 Euros

*** En INVESTISSEMENT on a prévu en RECETTES :**

45 000 Euros en Virement de la section fonctionnement.
35 211,96 Euros en Dotations de fonds divers.

Soit un total en INVESTISSEMENT RECETTES de 80 211,96 Euros

Le budget ne prend pas en compte une éventuelle augmentation des taxes foncières.

VOTE : 11 POUR

VOTE des subventions pour les associations :

Espanès Récré : 4500 € > 11 POUR
Chasse 250 € > 10 POUR, 1 ABSTENTION
Les Coteaux aux côtés d'Elodie : 150 € > 11 POUR
Gymnastique Volontaire : 1000 € > 11 POUR
Club des Aînés de Deyme : 100€ > 2 CONTRE, 6 ABSTENTIONS, 2 POUR
Virades : 500€ > 11 POUR
Bibliothèque 500€ > 11 POUR
Lecteur du Val : 50€ > 11 POUR

3/ Vote du taux d'imposition sur le foncier bâti

Le conseil municipal propose d'augmenter la part de la commune sur la Taxe sur le Foncier Bâti de 3% à 9%.

VOTE : 10 POUR, 1 ABSTENTION

Le conseil municipal propose d'augmenter la taxe sur le foncier non bâti dans la même proportion, soit de 37,95% à 46,30% (montant exact à valider par la préfecture).

VOTE : 9 POUR, 1 ABSTENTION, 1 CONTRE

4/Travaux/ Urbanisme,

* Délibération sur le transfert de compétence PLUi.

Objet: Débat sur le transfert de la compétence planification auprès de la Communauté

d'Agglomération du SICOVAL.

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

L'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 est relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le II de cet article prévoit que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

Dans le délai de trois mois précédant cette date soit entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020, les conseils municipaux des communes membres du Sicoval ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de cette compétence.

Dès lors, si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes ou de la Communauté d'agglomération, représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent dans ce délai de 3 mois à ce transfert de compétences, celui-ci n'a pas lieu.

Conformément aux discussions collectives ayant eu lieu en conférence des Maires du Sicoval le 12 octobre 2020, estimant que les conditions ne sont pas réunies à ce jour à l'échelle de l'intercommunalité pour transférer cette compétence immédiatement et réaliser un PLU intercommunal,

Considérant néanmoins qu'un travail préparatoire doit être réalisé afin de mieux définir la méthode, la gouvernance et les enjeux d'un PLUi à l'échelle de la Communauté d'Agglomération,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'engager l'élaboration d'un projet d'aménagement à l'échelle de l'Intercommunalité, dans un cadre de gouvernance qui permettrait sa co-construction.

Ce projet permettrait :

- d'anticiper sur une éventuelle évolution législative qui imposerait la réalisation d'un PLU intercommunal dans des délais contraints,
- de mieux coordonner les politiques d'aménagement, dans leur globalité à l'échelle de l'intercommunalité,
- de donner plus de poids et de cohérence aux projets et requêtes communales portées par le Sicoval au sein d'instances telles que le SMEAT (chargé de l'élaboration du SCoT) ou le SMTC (autorité organisatrice des transports).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer pour le moment au transfert de la compétence PLU, à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la commune est membre ;
- de s'engager toutefois au sein du Sicoval dans l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'intercommunalité pour préparer ce transfert dans les années futures ;

VOTE : 11 POUR

POINT COMMISSION TRAVAUX URBANISME

Actions en cours, ou sur le point de démarrer :

- Rénovation de l'appartement Maison Bruel : voir avec l'ADIL pour les mises aux normes à faire.

- Lancer les travaux sur les toitures de l'appartement maison Bruel et du petit appartement de la maison Seigneurie
 - Appartement T4 duplex : devis électricité, peinture et cuisine en cours.
 - Salle des fêtes : devis électricité en cours.
 - 3 panneaux pour les arrêts de bus à acheter.
 - Faire le point avec les bibliothécaires sur leurs besoins en aménagement.
- Q - Rue du château/Place de l'église : il a été décidé de confier l'étude de l'aménagement à Haute-Garonne Ingénierie - ATD 31.

5/Écoles,

RAS

6/ Manifestations/ Associations,

RAS

7/ Questions diverses,

RAS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00 h 00.

GILLON Christophe
Maire

DUBOIS Ségolène
Première adjointe

VARLET Frédéric
Deuxième adjoint

COLRAT Fabrice

PERRIGAULT Jacques

DARLES Bérangère

DESPLAS Marie

CAZABAN Monique

BIARNEIX Thomas

FAUCHER Dominique

TOUSTOU Pascal